

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., CORNELIS A., DELFANNE F.,
Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A.,
DELPOMDOR D., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A.,
MONNIEZ C., WATTIEZ F., NIS R., RASSENEUR M., HOICHEPIED
J., LECOMTE J-C., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

=====

SEANCE PUBLIQUE

INFORMATIONS

Le Collège du Conseil Provincial du Hainaut, par son arrêté du 18 juillet 2013, a réformé la délibération du conseil communal du 29 avril 2013 arrêtant les comptes annuels 2012 de la régie ordinaire de développement local en fonction des éléments suivants :

- le compte 610 (frais de fonctionnement) est porté à 0;
- le compte 24000 est porté à 258,88€ et sera amorti sur 5 ans.

=====

Le Collège du Conseil Provincial du Hainaut, par son arrêté du 4 juillet 2013, approuve la délibération du conseil communal du 22 mai 2013 approuvant la modification budgétaire n°1 du budget communal 2013.

=====

Le Collège du Conseil Provincial du Hainaut, par son arrêté du 12 septembre 2013, approuve la délibération du conseil communal du 22 mai 2013 par laquelle le conseil communal arrête les comptes annuels de l'exercice 2012.

=====

Mesdames Anna Lucie Papantonio et Claudette Patte, Conseillères communales et Monsieur Romain Nis, Conseiller communal, entrent dans la salle des délibérations.

=====

PRESENTATION PAR LA FONDATION RURALE DE WALLONIE DU PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR) AGENDA 21 LOCAL

Présentation par Monsieur Michel Jourez, Directeur Général de la Fondation rurale de Wallonie

La Région wallonne invite les communes à se doter d'un agenda 21 local, programme stratégique et développement durable.

Afin de ne pas devoir créer un dispositif supplémentaire, la Fondation rurale de Wallonie propose que le Programme communal de développement rural qui est

déjà un outil de développement global, intégré et participatif, puisse intégrer les notions de développement durable.

La présentation explique les principes et les objectifs de ce nouveau programme.

Le prochain conseil communal proposera aux élus de s'engager dans cette démarche par le biais d'une délibération, d'un pacte ou d'une charte.

=====

CONVENTION AVEC L'ETAT BELGE RELATIVE A LA DELIVRANCE DE TITRES DE SEJOURS ET PASSEPORTS BIOMETRIQUES

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver la convention entre l'Etat Belge et la commune de Bernissart relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges.

=====

DECHARGE A LA RECEVEUSE POUR LA GESTION FINANCIERE

Vu le décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, paru au Moniteur Belge du 22 août 2013, entré en vigueur le 01/09/2013;

Vu l'article 50 de ce même décret qui énonce « dès l'entrée en vigueur du présent décret et en l'absence de litige, les directeurs financiers obtiennent de plein droit la levée des garanties et ou le remboursement des cautionnements déposés auprès des organismes concernés »;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- 1) De donner décharge à la receveuse communale, Madame Marianne POTIER, au 01/09/2013, pour la gestion financière de la commune;
- 2) Qu'aucun litige n'oppose la commune de Bernissart à sa receveuse;
- 3) D'envoyer la présente délibération à Madame la Directrice Financière.

=====

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2013

La modification budgétaire n°1 du budget 2013 du CPAS, approuvée par le Conseil de l'Aide Sociale le 19/09/2013, présentée par le Président du CPAS, est arrêtée aux chiffres suivants (en €):

SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après la précédente modification	2.977.701,12	2.977.701,12	0,00
Augmentation de crédit	163.564,54	251.241,53	-87.676,99
Diminution de crédit	-3.050,00	-24.650,66	21.600,66
Nouveau résultat	3.138.215,66	3.204.291,99	-66.076,33

La modification budgétaire n°1 du service ordinaire est approuvée **par 18 oui et 1 abstention.**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après la précédente modification	31.850,00	31.850,00	0,00
Augmentation de crédit	2.962,85	2.962,85	0,00
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	34.812,85	34.812,85	0,00

La modification budgétaire n°1 du service extraordinaire est approuvée **par 18 oui et 1 abstention.**

Cette modification entraîne une augmentation de l'intervention communale de 19.506,20€

=====
PROCES-VERBAL DE CAISSES COMMUNALES DES 1^{er} ET 2^{ème}
TRIMESTRES 2013

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 1^{er} trimestre 2013 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 959.394,06€ et du 2^{ème} trimestre 2013 présentant un solde global débiteur de 1.266.771,66€.

=====
AUTORISATION DE PLACEMENT DE CAMERAS

DECIDE A L'UNANIMITE d'émettre un avis positif à la demande d'autorisation de Monsieur Pierre BATTARD, domicilié rue d'En Bas n° 4 à 7322 Ville-Pommeroeul, visant à installer des caméras de surveillance à l'extérieur de son domicile. Les caméras devront rester positionnées comme sur les photos jointes au dossier ad hoc et ne pourront en aucun cas être dirigées vers le domaine public. Le présent avis sera envoyé au demandeur ainsi qu'au chef de zone de police de Bernissart-Péruwelz.

=====
BUDGET 2014 DE LA FABRIQUE D'EGLISE D'HARCHIES

Vu le résultat des votes sur le budget 2014 de la fabrique d'église d'Harchies proposé, à savoir, **3 non, 2 oui et 14 abstentions** ;

DECIDE d'émettre un avis **défavorable** au budget 2014 de la fabrique d'église d'Harchies arrêté comme suit :

- Recettes et Dépenses : 18.452,82€
- Intervention communale : 14.650,24€

=====

BUDGET 2014 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BLATON

Vu le résultat des votes sur le budget proposé, à savoir, **3 non, 2 oui et 14**

abstentions ;

Emet un avis **défavorable** sur le budget 2014 de la fabrique d'église de Blaton se présentant comme suit :

Recettes et dépenses : 19.706,00€

Intervention communale : 16.492,41€

=====

COMPTE 2011 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE POMMEROEUL

Vu le résultat des votes sur le compte proposé, à savoir, **3 non, 2 oui et 14**

abstentions;

Un avis **défavorable** est émis au compte 2011 de la fabrique d'église de Pommeroeul, se présentant comme suit :

RECETTES : 20.617,83€

DEPENSES : 13.439,24€

EXCEDENT : 7.178,61€

INTERVENTION COMMUNALE EN 2011: 12.697,23€ telle que prévue au budget.

=====

BUDGET 2013 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE POMMEROEUL

Vu le résultat des votes sur le budget 2013 de la fabrique d'église de Pommeroeul proposé, à savoir **3 non, 2 oui et 14 abstentions ;**

Un avis **défavorable** est émis au budget 2013 de la fabrique d'église de Pommeroeul, arrêté comme suit :

Recettes : 20.216,70€

Dépenses : 20.216,70€

Excédent : 0,00€

Intervention communale sollicitée en 2013 : 12.269,85€

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU KIOSQUE DE LA PLACE DE VILLE-POMMEROEUL

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection du kiosque de Ville-Pommeroeul et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'INSTALLATION D'UN CAR PORT AU MUSEE

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la fourniture et la pose d'un carport au musée de l'Iguanodon et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====
CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION DE VASQUES

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de vasques florales et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====
APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE COMMUNICATION ASTRID - RATIFICATION

APPROUVE A L'UNANIMITE la délibération du 19 août 2013 décidant d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition de matériel de communication ASTRID pour le service d'incendie ET les dépenses y afférentes sont admises.

=====
APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR L'ACQUISITION DE PIECES DETACHEES POUR LA CHAMBRE FROIDE A LA SALLE D'HARCHIES RATIFICATION

APPROUVE A L'UNANIMITE La délibération du Collège communal du 27 juin 2013 décidant d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition de pièces détachées pour chambre froide à la salle d'Harchies et des dépenses y afférentes.

=====
APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR L'ACQUISITION DE BOILER A LA CONCIERGERIE DU MUSEE - RATIFICATION

APPROUVE A L'UNANIMITE la délibération du Collège communal du 24 juin 2013 décidant d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition de boilers à la conciergerie du musée ET des dépenses y afférentes sont admises.

=====
CONVENTION AVEC IPALLE RELATIVE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS RUE DU RIVAGE

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver la convention entre l'intercommunale IPALLE et la commune de Bernissart relative à la délégation à IPALLE de la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la lutte contre les inondations rue du Rivage à Harchies (Travaux au montant estimé de 2.276.879€ hors TVA avec une part communal estimée à 283.062€ hors TVA)..

=====
ATTRIBUTION AU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU DU DROIT DE JOUISSANCE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QUE CENTRE SPORTIF LOCAL INTEGRE

APPROUVE A L'UNANIMITE l'attribution, dès ce jour, au Centre Sportif Local Intégré (CSLI) « Centre Omnisports de Bernissart » d'un droit de jouissance sur les installations sportives que le centre possède en gestion et ce, de 2014 à 2023.

=====
BIBLIOTHEQUE COMMUNALE - PRÊT GRATUIT AUX - DE 18 ANS

Qu'il convient de s'aligner sur les bibliothèques avoisinantes afin de rester performantes et compétitives et qu'il convient que le Conseil communal revoie les tarifs en vue de répondre à cette demande;

DECIDE A L'UNANIMITE d'accorder la gratuité des prêts en bibliothèque aux - de 18 ans.

=====
MODIFICATION DU PASH DE L'ESCAUT-LYS RELATIF A LA RUE DE L'EPINE A BLATON

DECIDE A L'UNANIMITE d'émettre un avis favorable sur l'avant-projet de modification du PASH de l'Escaut-Lys concernant le passage du régime d'assainissement autonome vers le régime d'assainissement collectif de parcelles à proximité de la carrière de Blaton rue de l'Epine.

=====
APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====
PAR LE CONSEIL :

**La Directrice Générale,
Véronique BILOUET**

**Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN**

=====